



Délégation
Première Couronne - Ile-de-France

*Pôle de formation technique, sécurité
et aménagement des territoires*

Dossier suivi par :
Florence MARTIN - Conseiller formation

Tel : 01 41 83 30 73

Secrétariat et inscriptions :
christine.laurent@cnfpt.fr

Tél. : 01 41 83 30 71

Courriel : christine.laurent@cnfpt.fr

Pantin, le 20 décembre 2013

Lettre circulaire n° 13-50

Objet : Conférence « L'actualité du schéma régional de cohérence écologique de la région Ile-de-France »

Madame, Monsieur le Maire, Monsieur le Président,

La fragmentation des habitats naturels, leur destruction par la consommation d'espace ou l'artificialisation des sols constituent l'une des premières causes d'érosion de la biodiversité. La trame verte et bleue, ensemble de continuités écologiques, s'avère être une réponse de protection pour la restauration et la préservation des milieux et le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) en est sa déclinaison régionale.

Le SRCE vise en particulier à :

- **établir les éléments** qui composent la trame verte et bleue d'Île-de-France : réservoirs de biodiversité, corridors écologiques, cours d'eau, zones humides...
- **indiquer les principaux obstacles** au fonctionnement des continuités écologiques.
- **réaliser un diagnostic** du fonctionnement de ces continuités, s'appuyant sur une démarche scientifique validée par le Conseil scientifique régional.
- **définir des priorités** pour leur préservation et leur restauration avec des orientations, outils et recommandations : ainsi l'atlas de 40 cartes au 1 :100000 couvrant l'ensemble de l'Île-de-France et ses bordures, complété des cartes spécifiques pour la zone dense urbaine des départements de petite couronne.

Le SRCE constitue ainsi un cadre de référence régional en matière d'aménagement durable du territoire destiné à aider les collectivités, les aménageurs, les gestionnaires d'espaces et d'infrastructures, les entreprises, les particuliers, les établissements publics et les services de l'État à définir des actions concrètes à mener sur leurs territoires. En particulier, les collectivités devront prendre en compte le SRCE à l'occasion de l'élaboration ou de la révision de leur document d'urbanisme.

Au regard de ces enjeux, la délégation régionale Première couronne du CNFPT vous propose une conférence, le **11 février 2014 à Pantin**, intitulée « L'actualité du Schéma Régional de Cohérence Ecologique de la Région Ile-de France », animée par Gilles Lecuir et l'équipe de Natureparif en lien avec la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie et avec le conseil régional d'Ile-de-France.

.../...



- 2 -

L'objet de cette journée visera, tout en rappelant les enjeux du SRCE et son inscription dans l'aire urbaine dense, à livrer des pistes techniques touchant aux continuités écologiques, notamment à leur traduction dans les documents d'urbanisme.

En vous remerciant par avance de bien vouloir assurer à cette lettre d'information la plus large diffusion possible, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Luc NEEL

Directeur régional